

The top half of the cover features a close-up, slightly angled view of the European Union flag, showing the blue field with yellow stars. The flag is draped, creating soft folds and highlights.

GUIDE DE JUMELAGE

2025

Réalisé par
Cécile Bauchet, Paula Georges,
Axelle Gruson et Kanto Ranaivo

 **Université
de Lille**



Sommaire

Avant-propos / p2

Historique des jumelages en France / p3

Identifier votre partenaire de jumelage / p4

Créer des liens durables / p6

Identifier les acteurs du jumelage / p7

Définir un plan d'action / p9

Partenariat et financement / p12

Officialisation du jumelage / p18

Pérenniser le jumelage / p21

Liste des ressources / p22

Annexes / p24

Avant propos

Ce guide de jumelage a vu le jour dans le cadre du projet de jumelage entre la ville française de Sillery-lez-Lannoy (59) et la communauté de communes de Semenivka, dans l'oblast de Jitomir en Ukraine. A l'initiative d'un groupe d'étudiants en Master Relations interculturelles et Coopération internationale à l'Université de Lille, ce guide a vocation à accompagner les communes, lieux-dits ou autres collectivités territoriales souhaitant s'engager dans la construction d'un projet de jumelage européen. Il a été conçu de manière pédagogique et vise à répondre aux questions et aux préoccupations courantes, telles que nous avons pu nous même rencontrer. En se basant sur notre expérience et sur les témoignages de plusieurs villes jumelées, nous avons ainsi centralisé les informations et ressources essentielles à la création d'un jumelage européen. Ce guide vous permettra de comprendre les différentes étapes d'un processus de jumelage, des prémices du projet jusqu'à sa pérennisation. De plus, pour illustrer ce processus, nous vous partagerons des exemples de cas concrets ainsi que les résultats de nos recherches, que ce soit en matière de démarches administratives, de sources de financement ou encore de partenariats. Inscrit dans une démarche solidaire et d'engagement européen, nous espérons ainsi que ce guide constituera une ressource utile dans la construction de votre futur projet.

**Cécile Bauchet, Paula Georges,
Axelle Gruson et Kanto Ranaivo**

Historique des jumelages en France

Un parcours de réconciliation et de solidarité après guerre

Le concept de jumelage entre villes trouve ses origines en Europe, dans un contexte marqué par les blessures de la Seconde Guerre mondiale. Selon Larousse, un jumelage représente la « création et le développement de liens entre des villes de pays différents ». Conçu comme un instrument de réconciliation et de rapprochement entre les peuples, il a émergé au « lendemain » du conflit pour renforcer la paix et la coopération. La France, pionnière dans ce domaine, a joué un rôle central dans l'établissement de ces liens, contribuant à redéfinir les relations internationales sur une base citoyenne.

Dès les années 1950, les premiers jumelages formels ont vu le jour en France, principalement avec l'Allemagne. Cette initiative était guidée par trois motivations principales : promouvoir la paix et la réconciliation, encourager les échanges culturels et renforcer la coopération européenne. L'objectif était de rétablir la confiance entre les nations après les deux guerres mondiales, avec un accent particulier sur les relations franco-allemandes. En 1951, la ville de Montbéliard (France) et la ville Ludwigsburg (Allemagne) ont inauguré ce mouvement. Les jumelages visaient à rapprocher les habitants de différentes villes pour favoriser une meilleure compréhension mutuelle et un enrichissement culturel, mais ils ont également soutenu l'idéal d'une Europe unie et solidaire, un concept émergent dans l'après-guerre.

Le premier jumelage bilatéral franco-allemand a été marqué par des termes symboliques tels que « compréhension » et « rapprochement », illustrant l'espoir d'une nouvelle ère d'amitié entre les nations. Les jumelages européens franco-allemands représentaient en 1970 plus des deux tiers de l'ensemble des jumelages, témoignant ainsi de leur importance historique.

Les jumelages se sont étendus au-delà de l'Europe de l'Ouest, intégrant des pays d'Europe de l'Est. Après les accords d'Helsinki¹ en 1975 et la chute du régime communiste, les jumelages Est-Ouest sont ainsi devenus des ponts pour des influences extérieures et une ouverture au dialogue. Ces nouvelles collaborations, également avec l'Afrique et l'Amérique latine étaient motivées par un engagement envers la solidarité internationale et la coopération décentralisée.

Durant la période 1980-1990, les jumelages ont évolué pour inclure des projets dans des domaines tels que l'éducation, la santé et l'environnement. Les villes françaises ont établi des partenariats avec des localités d'Afrique subsaharienne et d'Asie, renforçant leur engagement envers le développement global.

Avec la mondialisation, durant les années 2000, les jumelages se sont adaptés pour intégrer des thématiques contemporaines comme le développement durable, les échanges numériques et les initiatives destinées aux jeunes. Des villes sur tous les continents participent aujourd'hui à des jumelages, illustrant ainsi la diversification géographique et culturelle. En 2016, on dénombrait environ 20 000 jumelages à travers l'Europe, et la France figure désormais parmi les leaders avec plusieurs milliers de partenariats actifs, regroupant des villes grandes et petites.

Aujourd'hui, les jumelages sont des outils essentiels et puissants de coopération culturelle, éducative ou économique, qui connectent diverses communautés et promeuvent une diplomatie ancrée dans les aspirations des citoyens.

¹Accords qui ont posé les bases d'un dialogue politique entre les pays de l'Est et de l'Ouest et ont établi des principes fondamentaux pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment le respect des frontières et les droits de l'homme.



Identifier votre partenaire de jumelage

Choisir une ville jumelle est une démarche d'une grande importance lors de l'élaboration d'un jumelage. Ce choix peut être motivé par des raisons culturelles, économiques ou sociales. Jumeler deux villes permet d'encourager les échanges, de favoriser la compréhension interculturelle, la solidarité et de créer des liens d'amitié durables. Pour une petite ville ou un village, s'associer à une autre localité peut également offrir des opportunités de développement local, notamment en attirant des financements ou en renforçant l'attractivité touristique. Cette partie s'intéressera ainsi à la manière d'identifier le partenaire idéal pour un jumelage.

Le processus de choix d'une ville jumelle nécessite une réflexion approfondie et la formulation claire des attentes. D'abord, il est essentiel d'identifier des critères pertinents pour la communauté afin de guider les démarches de sélection. Par exemple, des points en commun comme la taille de la ville, la situation géographique, les similitudes culturelles ou historiques, et les intérêts économiques peuvent, dans certains cas, jouer un rôle clé. Une fois ces critères établis, les élus et les citoyens peuvent commencer à explorer des partenariats potentiels. Des relations pré-existantes ou historiques peuvent également favoriser l'initiative d'un jumelage.

Il est également important de considérer les différents types de jumelages et de choisir le plus adapté à chaque situation. Par exemple, un jumelage culturel favorise les échanges artistiques, scolaires et sportifs, ce qui est idéal pour les petites communes souhaitant valoriser leur patrimoine, découvrir d'autres modes de vie et traditions. Un jumelage économique et social, en revanche, implique des coopérations plus formelles, souvent soutenues par des projets de développement durable ou d'inclusion sociale.

De nombreux outils et plateformes existent afin de faciliter la mise en relations avec des villes et communautés aux intérêts communs (p.5).

En résumé, choisir une ville jumelle est une décision stratégique qui peut enrichir une communauté. En tenant compte des motivations, des méthodes de sélection et des différents types de jumelage, toutes les collectivités peuvent non seulement enrichir leur identité locale, mais aussi construire des partenariats solides et durables à l'échelle européenne.

L'exemple de Sailly-lez-Lannoy et Semenivka

Un exemple concret qui illustre bien ce processus est le jumelage réussi entre la commune française de Sailly-lez-Lannoy et la communauté de communes ukrainienne de Semenivka. La Fabrique Sailyssienne, dispositif communal de participation citoyenne a souhaité manifester sa solidarité envers l'Ukraine face à la guerre. Cela a débuté par un temps d'échanges et de réflexion sur les événements en Ukraine et une réflexion sur des actions solidaires simples à mettre en œuvre. Rapidement les citoyens de la commune se sont impliqués en organisant l'envoi de produits d'hygiène, puis de vêtement pour affronter l'hiver ou plus tard de vélos pour permettre aux enfants de la communauté de Semenivka de pouvoir se rendre à l'école. Souhaitant renforcer ce lien, Sailly-lez-Lannoy via Cities4cities a établi une relation de solidarité avec la communauté de Semenivka et continué à renforcer la connaissance de l'Ukraine à travers des ateliers culturels, des expositions et événements visant à mieux comprendre la culture ukrainienne. Tout ceci a progressivement conduit à l'officialisation d'un jumelage.



Principaux outils pour trouver son partenaire de jumelage

Twinning : une plateforme européenne conçue pour faciliter les partenariats entre villes et communautés au sein de l'Union européenne. Elle offre un annuaire des jumelages existants, des guides pratiques pour aider à établir des partenariats, ainsi qu'un espace de partage des bonnes pratiques. Ce dispositif met l'accent sur des projets collaboratifs touchant divers domaines, tels que l'environnement, la culture ou encore la gouvernance locale.

AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) : en France, l'AFCCRE joue un rôle essentiel en accompagnant les communes et les régions dans leurs démarches de jumelage et de coopération européenne. Elle propose des formations, des outils de mise en relation et un soutien pour accéder aux financements européens, notamment via le programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs ».

Cities4Cities : une plateforme numérique qui connecte les municipalités en fonction de leurs besoins et priorités. Elle facilite la recherche de partenaires partageant des objectifs similaires, qu'il s'agisse de développement durable, de gestion des crises humanitaires ou d'autres thématiques spécifiques.

Cités Unies France (CUF) : un réseau français dédié à la coopération internationale. Il offre une base de données des partenariats existants, organise des forums pour encourager les échanges et propose des ressources pédagogiques pour les collectivités locales. Ce réseau couvre non seulement l'Europe mais aussi les relations avec des pays tiers.

Council of European Municipalities and Regions (CEMR) : le Conseil des Communes et Régions d'Europe regroupe des collectivités locales à travers tout le continent. Il fournit des conseils, des études de cas et des contacts pour initier et développer des partenariats transnationaux.

Sister Cities International : basée aux États-Unis, cette organisation soutient les jumelages internationaux en offrant une plateforme pour trouver des partenaires à travers le monde. Elle fournit également des ressources pour mettre en œuvre des projets communs.

eTwinning : cette initiative européenne s'adresse principalement aux écoles et établissements éducatifs. Elle permet de construire des projets pédagogiques collaboratifs qui peuvent s'inscrire dans le cadre de jumelages scolaires.



Créer des liens durables

En amont de l'officialisation du jumelage, la prise de contact et la consolidation des liens avec votre future ville jumelée sont des étapes primordiales. En effet, l'échange et la mise en œuvre de premières actions vous permettront de déterminer vos points communs et centres d'intérêts ou à l'inverse, vos désaccords et difficultés. Ces deux dimensions ont une grande importance, puisqu'elles vous permettront de vous assurer non seulement de votre compatibilité et de la solidité de vos liens, nécessaires à la pérennisation du jumelage, mais également de prendre conscience des éventuelles difficultés que l'interculturalité peut engendrer. Cette étape est également cruciale pour identifier la nature de votre future collaboration.

Dans le cas où les deux villes ou collectivités entretiennent des liens depuis plusieurs années, cette étape devrait déjà être aboutie. De nombreuses communes initient en effet des jumelages après plusieurs années de partenariat et d'actions communes. Dans ce cas, il est nécessaire de perpétuer ces liens en poursuivant les efforts.

Cependant, certaines communes entretiennent quant à elles des relations plus récentes. Si l'on prend le cas de Sailly-lez-Lannoy et Semenivka, ce projet de jumelage a vu le jour à l'initiative des citoyens dans une démarche solidaire, pour agir face aux conséquences de la guerre russe en Ukraine. Dans ce cas, il est important d'apprendre à se connaître, en se rencontrant, en échangeant, et en initiant des actions et des projets communs. Par exemple, la ville de Sailly-lez-Lannoy échange régulièrement en visio-conférence. Ils s'investissent également beaucoup dans le partage de la culture ukrainienne, au travers d'expositions, d'ateliers de cuisine ou encore de cours de langue ukrainienne.

Il est également important de noter que la consolidation des liens et l'initiative de jumelage doit être appuyée par les citoyens, et non pas uniquement par la mairie ou le comité de jumelage. L'engagement civique est en effet au cœur d'un projet de jumelage. Ce dernier ne pourra donc pas fonctionner sans l'implication des citoyens des deux communes. Avant tout projet de jumelage, assurez vous donc que vos citoyens souhaitent véritablement s'investir dans le projet. Pensez également à intégrer les futures générations, qui devront un jour reprendre le flambeau.

Une fois vos liens consolidés et la décision délibérée, le jumelage constituera ainsi un outil déterminant dans la pérennisation de vos relations.



Identifier les acteurs du jumelage

Il s'agit maintenant de définir le mode d'organisation et les acteurs qui seront officiellement impliqués dans le jumelage et comment ils seront impliqués. La réussite d'un jumelage entre une commune française et une ville européenne repose sur l'identification claire des acteurs impliqués et sur la définition précise de leurs rôles. Deux principales approches peuvent être adoptées pour gérer un jumelage :

Une gestion en régie directe par la commune

Dans cette configuration, la commune assume directement la gestion du jumelage par le biais de ses services municipaux (par le biais d'un service de relations internationales par exemple). Le Conseil Municipal joue un rôle central en délibérant sur les orientations du jumelage et en votant les budgets nécessaires. Les élus locaux, notamment le maire et les adjoints concernés, sont responsables de la mise en œuvre des actions, soutenus par des agents municipaux dédiés.

Cette approche permet à la commune d'avoir un contrôle direct sur les activités et les finances liées au jumelage, elle permet aussi l'intégration cohérente des actions de jumelage dans les politiques municipales et la vie de la commune. Elle implique cependant une charge de travail supplémentaire pour les services municipaux ainsi qu'un risque de participation limitée des citoyens si la gestion reste exclusivement institutionnelle. Il faut aussi réfléchir à ce qu'il se passera en cas de changement de la majorité municipale est ce que cela impliquera pour le jumelage.

La création d'un comité de jumelage sous forme associative

Une autre option consiste à créer un comité de jumelage structuré en association loi 1901, réunissant élus, citoyens et représentants d'associations locales. Ce comité est chargé d'animer et de coordonner les activités liées au jumelage, en collaboration avec la municipalité. Par exemple, la commune de Sailly-Lez-Lannoy a mis en place un comité de jumelage associant élus et bénévoles pour animer les échanges avec leur ville jumelée, Semenivka.

Ce mode de gestion permet une mobilisation accrue de la société civile, favorisant l'engagement citoyen ainsi que le partage des responsabilités et des tâches, allégeant la charge pour les services municipaux. Il nécessite une coordination étroite entre le comité et la municipalité pour assurer la cohérence des actions. Il faudra aussi prendre en compte la possibilité de divergences de vues entre les membres du comité et les élus. Créer un comité de jumelage peut donner accès à différents financements accessibles aux associations.

Quelle que soit l'approche choisie, c'est la commune qui est jumelée et donc le maire qui la représente. Un comité de jumelage ne peut pas représenter la commune sans la présence du maire, dans certains cas, il est possible que le maire accorde une délégation de pouvoir.

Le Conseil Municipal demeure un acteur clé de tout jumelage. Il délibère sur l'opportunité du jumelage, approuve les conventions de partenariat et alloue les ressources nécessaires. Le Conseil Municipal peut également créer des commissions extra-communales, incluant des citoyens, pour suivre et évaluer les actions de jumelage.

En conclusion, le choix entre une gestion directe par la commune ou la création d'un comité de jumelage associatif dépend des ressources disponibles, de l'engagement citoyen et des objectifs fixés. Une réflexion approfondie sur ces aspects vous permettra d'opter pour le mode de fonctionnement le mieux adapté à la réussite de votre jumelage.

Etapes pour la création d'un comité de jumelage

Délibération du Conseil Municipal

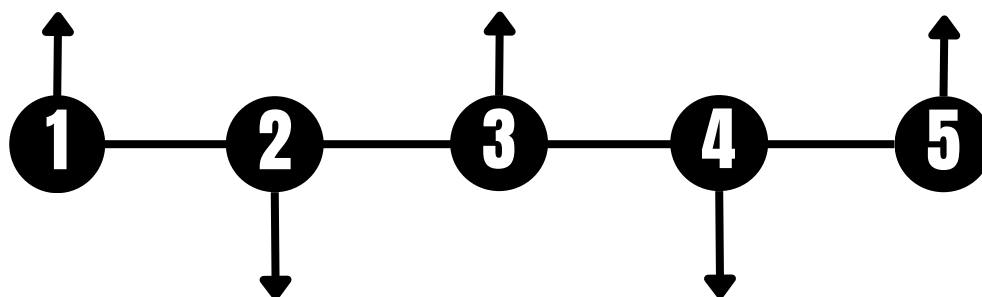
Décision de créer un comité de jumelage et définition de ses missions.

Assemblée générale constitutive

Réunion des membres fondateurs pour adopter les statuts et élire le bureau.

Etablissement d'une constitution avec la commune

Définition des modalités de collaboration entre le comité et la municipalité, incluant les aspects financiers et logistiques.



Constitution de l'association

Rédaction des statuts conformément à la loi 1901, précisant les objectifs, la composition et le fonctionnement du comité.

Déclaration en préfecture

Formalités administratives pour officialiser la création de l'association.



Définir un plan d'action

Pourquoi structurer le jumelage dès le départ ?

Un jumelage est une aventure qui peut durer de nombreuses années, évoluant avec le temps et les besoins. Mais pour assurer sa pérennité, sa légitimité, et une gestion efficace des ressources, il est essentiel de commencer avec une idée directrice claire.

Questions clés à se poser dès le début :

- Que va-t-on faire ?
- Quels types d'actions souhaite-t-on mener ?

La raison est simple : il est préférable de définir des thématiques et des objectifs dès le début. Cela :

- Facilite la coordination avec votre partenaire.
- Renforce la légitimité du jumelage auprès des parties prenantes.
- Aide à mieux organiser le budget et les ressources.

L'esprit du jumelage : des objectifs pour guider vos actions

À l'origine, un jumelage européen est une relation d'amitié entre citoyens de différentes villes. Il vise à promouvoir entre autres :

- La stabilité au sein de l'Union Européenne.
- Les échanges d'expériences entre territoires.
- La réflexion commune sur les grands enjeux de notre époque.

Ces principes peuvent servir de base pour formuler des objectifs spécifiques tels que faire découvrir de nouvelles cultures, sensibiliser les citoyens à l'Europe et ses valeurs, encourager des débats sur les défis actuels (climat, inclusion, numérique, etc.) et développer le territoire local grâce à de nouveaux échanges.

Définir des thématiques et des volets pour structurer le jumelage

Un jumelage peut s'inscrire dans plusieurs thématiques ou volets. Ces volets doivent correspondre à des objectifs concrets et être déclinés en actions précises.

Etapes pour définir vos thématiques

- 1** Identifiez un objectif commun avec votre partenaire.
- 2** Réfléchissez aux domaines qui vous tiennent à cœur, en lien avec les besoins de votre territoire.
- 3** Travaillez sur les actions associées à ces thématiques.
- 4** Fixez des échéances réalistes pour guider les premières années du jumelage.

Exemples de thématiques et actions :

Art et culture

Théâtre contre les préjugés à Nancy. Cette initiative a permis d'aborder les stéréotypes entre villes européennes à travers des représentations théâtrales.

Développement économique local

Groupes de travail sur l'agriculture entre Ede (Pays-Bas) et Chrudim (République Tchèque).

Sport

Rencontres sportives internationales entre Olsztyn (Pologne), Offenburg et Gelsenkirchen (Allemagne), Pérouse (Italie), et Kaliningrad (Russie).

Ces exemples montrent que les possibilités sont vastes et peuvent toucher des domaines variés selon vos priorités locales.

Assurer la pérennité du jumelage à travers la Jeunesse

Un jumelage ne doit pas seulement être une initiative ponctuelle. Il doit être une aventure collective durable. Pour assurer sa pérennité, il est crucial de mobiliser la jeunesse à travers des projets motivants et engageants. Cela permettra non seulement de :

- **Garantir la transmission des valeurs européennes communes** : solidarité, respect de la diversité, et citoyenneté européenne.
- **Favoriser l'appropriation du jumelage par les jeunes** : en les impliquant dans des projets concrets, ils deviennent des ambassadeurs et acteurs de l'échange culturel.
- **Assurer la continuité du jumelage** : en intégrant la jeunesse, vous assurez que le jumelage continue à être porté par les nouvelles générations.

Bonnes pratiques pour structurer votre jumelage

Abordez le jumelage comme un projet :

Pour assurer une mise en œuvre efficace, inspirez-vous des étapes de gestion de projet :

1. **Analyse des besoins** : quelles sont les attentes de votre territoire et de votre partenaire ?
2. **Définition des objectifs** : que souhaitez-vous accomplir à court et long terme ?
3. **Planification des actions et du budget** : identifiez les actions à mener et prévoyez les ressources nécessaires (financières, humaines, matérielles).
4. **Mise en œuvre** : passez à l'action en mobilisant vos partenaires et en communiquant sur le projet.
5. **Évaluation et suivi** : mesurez les résultats et ajustez vos projets pour l'avenir.

Faites-vous accompagner :

Si vous n'avez pas de compétences en gestion de projet, rapprochez-vous des réseaux spécialisés (comme mentionnés dans la section partenariats p.14). Ces structures peuvent vous aider à structurer vos actions et, par extension, faciliter l'accès aux financements et aux partenariats.

A retenir :

Construisez le jumelage qui vous ressemble !

Rappelez-vous que vous êtes les porteurs de ce projet. Votre jumelage doit refléter les besoins, les envies et les spécificités de votre territoire. Prenez le temps de poser les bases pour que cette aventure soit fructueuse et bénéfique à long terme.

Restez flexibles !

Il est normal que tout ne soit pas défini dès le départ. Les jumelages sont des projets vivants qui évoluent au fil du temps. Chaque action menée peut ouvrir la voie à de nouvelles thématiques ou à des ajustements. N'hésitez pas à :

- Modifier vos priorités selon les besoins et opportunités qui se présentent.
- Explorer de nouveaux volets ou réorienter vos projets en fonction des retours d'expérience.



Partenariat et financement

Pourquoi est-ce important ?

Un jumelage réussi repose sur deux autres piliers essentiels : les financements et les partenariats. Ces deux éléments permettent de :

- Structurer les actions.
- Mobiliser les ressources nécessaires.
- Assurer l'intégration et le rayonnement du projet sur le territoire.

Les financements ne se limitent pas aux fonds propres de la collectivité. Adopter une démarche proactive pour identifier des dispositifs d'aide et nouer des partenariats locaux est indispensable pour renforcer la portée et la faisabilité du jumelage.



Les financements

Quels financements ?

Le jumelage peut être financé de plusieurs façons :

- Fonds propres de la collectivité
- Dispositifs de financement externes : nationaux, européens ou spécifiques à une thématique.

Maximisez vos chances :

- Explorez les dispositifs européens : le jumelage s'inscrit parfaitement dans l'esprit européen de coopération et d'échange.
- Consultez les financements locaux : subventions régionales et départementales (souvent dans le cadre de la coopération décentralisée), appels à projets régionaux (certains sont spécifiques à des thématiques comme l'éducation, la culture ou le développement durable).
- Multipliez les sources : même si l'intégralité du jumelage ne peut pas être financée, certaines thématiques spécifiques peuvent bénéficier de financements adaptés. Pensez à croiser les dispositifs pour diversifier vos ressources.

Où les trouver ?

Site Europe en France :

Rendez-vous sur europe-en-france.gouv.fr. Ce site vous permet d'explorer les appels à projets en cours et consulter la liste des projets financés dans votre région.

Sites Europe en Région :

Pour un accompagnement adapté à votre région, explorez les plateformes spécifiques, comme : Europe en Région Hauts-de-France : europe-en-hautsdefrance.eu. Le dispositif [FRAPPE](#) en région Hauts-de-France mets par ailleurs à disposition des experts en montage de projets européens. Ce site vous guide pas à pas dans le dépôt de votre dossier.

Programmes européens

CERV - Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs (Volet "Jumelage des villes") :

Le programme CERV soutient directement les initiatives de jumelage avec des critères précis.

Critères d'éligibilité :

Destiné aux entités publiques, structures à but non lucratif ou organisations représentant des collectivités territoriales.

Le projet doit inclure 2 organisations de 2 pays différents minimum, mais le jumelage entre les deux organisations ne voit pas nécessairement être formalisé.

Conditions principales :

Subvention comprise entre 8 455 € et 50 745 €.

Durée du projet : 6 à 12 mois.

Pas d'activités en ligne : tout doit se dérouler en présentiel.

Pas de préfinancement : le financement est accordé après réalisation.

Point contact France pour le CERV : cervfr.org / cervfr@cidem.org

Autres programmes européens :

- Erasmus + : échanges et mobilités des jeunes et professionnels jeunes...
- Europe Creative : pour les initiatives culturelles.
- Fonds Social Européen (FSE) : pour les projets sociaux et d'intégration.

Se faire accompagner

Ne restez pas seuls face à ces démarches ! Voici quelques interlocuteurs précieux :

- L'autorité de gestion régionale : votre contact principal pour les fonds européens.
- [AFCCRE](#) (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) : spécialisée dans le plaidoyer, le conseil, le lobbying et la formation autour des politiques européennes et internationales.
- [Les RRMA](#) : Lianes Coopération est le Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA) des Hauts-de-France. Il soutient les initiatives de coopération internationale en accompagnant, informant et mettant en réseau les acteurs locaux (collectivités, associations, entreprises). Il aide à la construction, au financement et à la mise en œuvre des projets de solidarité internationale et de mobilité. Nous pouvons également citer SO Coopération (Nouvelle-Aquitaine) et Pays de la Loire Coopération internationale.

Pourquoi les contacter ?

Ces structures peuvent :

- Vous aider à comprendre les critères d'éligibilité.
- Vous accompagner dans la rédaction et le dépôt de votre dossier.
- Vous informer sur les subventions adaptées à vos besoins.

A ne pas manquer !

Ces structures organisent régulièrement des webinaires, des événements dédiés, des rencontres enrichissantes avec un réseau d'acteurs impliqués. Pensez à consulter leur agenda pour rester informé des opportunités !

Faites un plan d'action solide

Les financements dépendent souvent de la qualité et du niveau d'élaboration des projets. Voici les étapes clés pour maximiser vos chances :

- 1 Définir un plan d'action clair**
Fixez des objectifs précis, comme abordé dans la partie précédente.
Établissez un calendrier réaliste et structuré.
- 2 Proposer des projets concrets**
Alignez vos projets sur les priorités des dispositifs de financement ciblés.
Adaptez les thématiques en fonction des opportunités identifiées.

Résumé des bonnes pratiques

1. Diversifiez vos financements : combinez fonds propres, dispositifs européens et aides locales.
2. Mobilisez les bons partenaires : profitez des ressources offertes par des structures comme les RRMA et l'AFCCRE.
3. Planifiez avec soin : un plan d'action détaillé est la clé pour débloquer des financements.



Les partenariats

Le jumelage a une dimension grand public, ce qui permet d'impliquer un large éventail d'acteurs. Ces partenariats :

- Ancrent le projet dans la réalité locale.
- Permettent de diversifier les ressources (financières, humaines, matérielles).
- Renforcent l'impact et le rayonnement du jumelage.

Qui solliciter ?

Privilégiez les acteurs locaux pour assurer une implication directe de la communauté :

- Associations locales : pour leur expertise thématique (culture, sport, environnement, etc.).
- Établissements scolaires : dans le cadre de projets éducatifs et pédagogiques.
- Entreprises locales : pour un soutien financier, logistique ou en mécénat.

Sous quelle forme ?

Un partenariat peut prendre plusieurs formes en fonction des besoins et des ressources disponibles :

- Majeurs ou exclusifs sur le long terme : un engagement continu pour structurer le jumelage.
- Ponctuels ou thématiques : pour soutenir une action spécifique (événements, ateliers).
- En nature : échanges de services, prêts de matériel ou mise à disposition de locaux.

Astuce

N'hésitez pas à cibler des organismes selon les besoins.
Par exemple, des écoles pour des programmes éducatifs, des associations culturelles, artistes et troupes locales pour des événements artistiques, des clubs sportifs pour des événements sportifs.

Conseils pratiques

Prenez contact avec vos partenaires potentiels dès les premières étapes du jumelage. Impliquez-les dans la réflexion et la mise en œuvre des projets pour renforcer leur engagement.

Comment trouver des partenaires ?

Réalisez une veille ciblée

- Identifiez les acteurs proches géographiquement : entreprises, associations, établissements scolaires, etc.
- Repérez les organisations alignées sur vos thématiques (culture, éducation, développement durable).

Soignez votre communication

Une bonne visibilité peut attirer les partenaires :

Utilisez les réseaux sociaux

- Publiez régulièrement sur vos actions.
- Utilisez des hashtags pertinents pour élargir votre audience.
- Identifiez directement les acteurs locaux pour capter leur attention.

Activez vos réseaux existants

- Mobilisez les relations des personnes impliquées dans votre jumelage.
- Faites appel aux partenaires déjà engagés pour élargir votre réseau.



Comment les contacter efficacement ?

Points clés avant de les approcher

Avant de contacter un potentiel partenaire, préparez vos arguments autour de ces éléments :

- 1 Vos valeurs** : qu'est-ce qui motive votre jumelage ?
- 2 Votre projet** : que souhaitez-vous accomplir avec leur aide ?
- 3 Les avantages pour eux** : comment leur implication peut bénéficier à leur structure (visibilité, impact local, etc).

Outils pour convaincre

Préparez des supports qui valorisent votre projet :

- Pitch ou plaquette de présentation : claire et concise, elle doit donner envie de s'engager.
- Rapport annuel ou bilan d'actions : démontrez votre sérieux et vos réalisations passées.
- Plan d'action détaillé : montrez que vous savez où vous allez.

Astuce :

Personnalisez vos approches !

Adaptez vos communications en fonction du partenaire pour répondre à ses attentes spécifiques et valoriser ce qu'il pourrait apporter au jumelage.

Résumé des bonnes pratiques

1. Identifiez des partenaires locaux pertinents : associations, entreprises, écoles.
2. Soignez votre communication : réseaux sociaux, supports clairs et attractifs.
3. Préparez votre argumentaire : présentez vos valeurs, vos objectifs et les bénéfices pour vos partenaires.



Focus : Sailly-lez-Lannoy et le programme I.N.S.P.I.R.E.

La commune de Sailly-Lez-Lannoy illustre parfaitement comment mobiliser des ressources et des partenariats pour développer un jumelage réussi. Dans le cadre de son projet, la municipalité s'est rapprochée de Lianes Coopération, un réseau spécialisé dans l'accompagnement des collectivités territoriales pour leurs initiatives internationales. Ce partenariat a été déterminant, permettant à Sailly-Lez-Lannoy d'être orientée vers le programme I.N.S.P.I.R.E, soutenu par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce dispositif, dédié à l'action extérieure des collectivités françaises, offre un cadre de dialogue et de financement pour répondre aux enjeux de construction et de paix, notamment en faveur de l'Ukraine. Grâce à ce programme, Sailly-Lez-Lannoy a pu structurer ses actions autour d'objectifs concrets et adaptés à ses priorités.

Par ailleurs, la commune a su établir des partenariats thématiques pour enrichir son jumelage. Elle s'est rapprochée d'associations locales telles que Ukraine Mémoire ou Portail de l'Ukraine, qui promeuvent la culture et l'histoire ukrainienne. Ces collaborations ont permis de renforcer les échanges culturels et éducatifs, donnant une dimension humaine et symbolique au projet.



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

PRÉFECTURE DE LA LOIRE
COOPÉRATION
INTERNATIONALE

Lianes coopération

COOPERATION



Officialisation du jumelage

L'officialisation du jumelage est une étape clé qui marque le début officiel de la collaboration entre les deux villes. Elle prend la forme d'une cérémonie solennelle, au cours de laquelle la convention ou le serment de jumelage est signé. Cette partie détaille les étapes de préparation et les acteurs impliqués pour garantir le succès de cet événement.

Préparation de la cérémonie d'officialisation

La cérémonie est l'occasion de symboliser et de célébrer le partenariat entre les deux villes, en présence des représentants officiels, des citoyens et des associations locales. Une préparation minutieuse est essentielle.

Coordination entre les deux villes

Les équipes des deux communes doivent se concerter sur la date, le lieu et les grandes lignes du déroulé de la cérémonie. Généralement, cette cérémonie se tient dans l'une des deux villes partenaires, avec l'accord que l'autre ville accueille une cérémonie similaire à une date ultérieure.

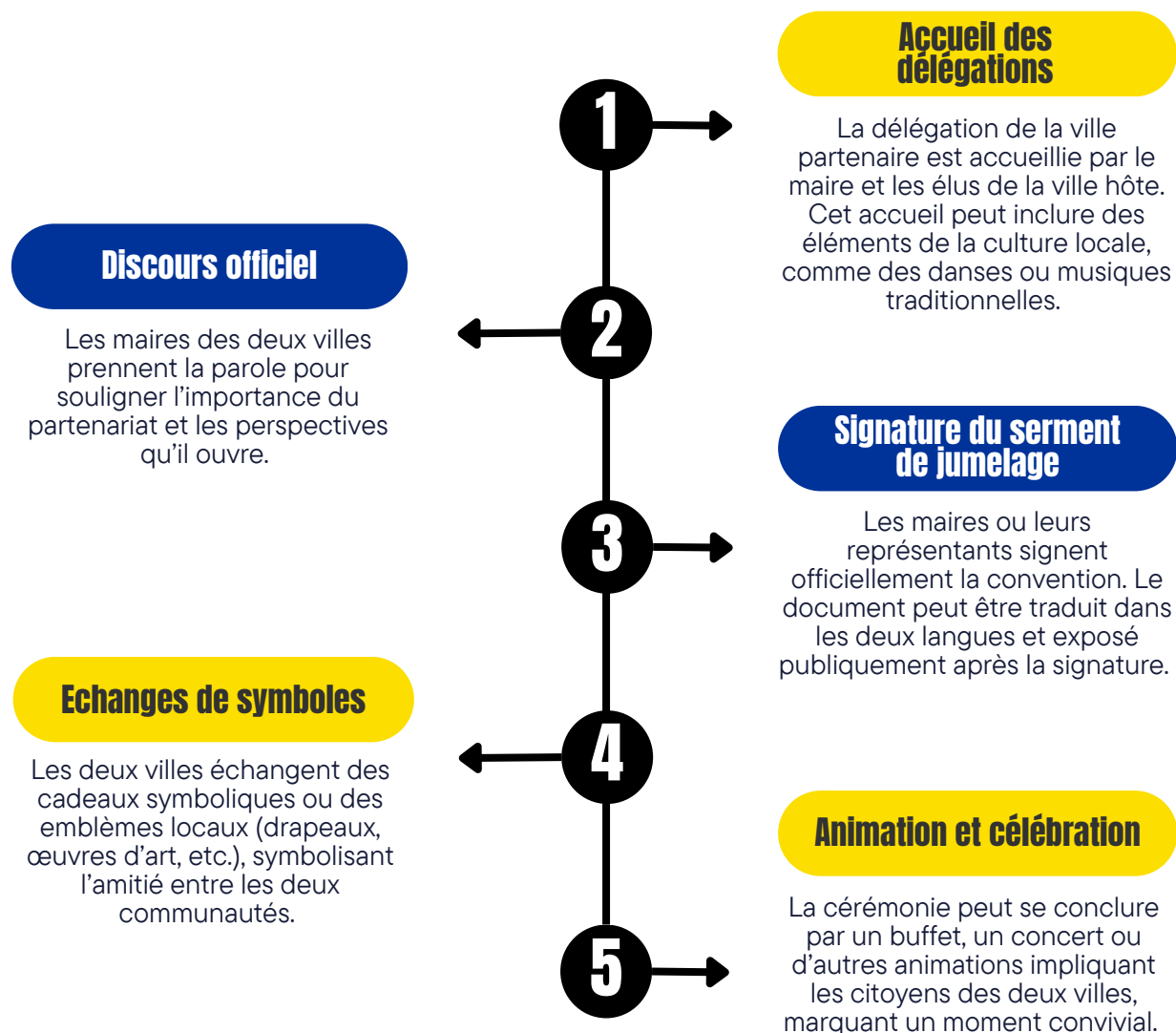
Rédaction de la convention de jumelage

Ce document formalise les engagements des deux parties et définit les objectifs, comme les échanges culturels, éducatifs ou économiques. Il est important que les termes de la convention soient finalisés avant la cérémonie pour éviter tout malentendu. A titre d'exemple, vous trouverez le serment de jumelage entre Sailly-lez-Lannoy et Semenivka en annexe (p.25)

Planification logistique et communication

- Prévoir le lieu (salle municipale, place publique, monument emblématique, etc.)
- Inviter les acteurs clés : élus locaux, représentants d'associations, écoles, citoyens et médias.
- Organiser des animations culturelles ou artistiques pour renforcer l'aspect festif (concerts, spectacles, expositions).

Déroulé de la cérémonie



Qui signe la convention ?

La signature est réalisée par les principaux représentants des deux villes, généralement :

- Les maires ou leurs adjoints.
- Les présidents des comités de jumelage, si un comité existe, en tant que parties prenantes.

Sailly-Lez-Lannoy a accueilli une délégation de Semenivka pour officialiser leur jumelage. Lors d'une cérémonie en présence des citoyens, les maires des deux villes ont signé la convention (annexe 1). Cet événement a également permis de faire découvrir Sailly-Lez-Lannoy et de renforcer les liens déjà établis virtuellement.

Les prochaines étapes après la signature

L'officialisation n'est que le début de la coopération. Les étapes suivantes sont cruciales pour donner vie au partenariat :

Mise en œuvre des actions prévues dans la convention

Cela peut inclure des échanges scolaires, des partenariats entre associations sportives ou des projets culturels communs...

Suivi régulier et communication

- Organiser des réunions régulières entre les deux villes pour évaluer les progrès des actions.
- Communiquer avec les citoyens sur les avancées et les opportunités liées au jumelage, pour maintenir leur engagement.

Institutionnalisation des échanges

Prévoir des rendez-vous annuels ou biannuels pour renforcer le partenariat, comme des journées du jumelage, des forums ou des événements conjoints.

En conclusion, la cérémonie d'officialisation n'est pas seulement un événement protocolaire, mais c'est aussi un moment symbolique fort qui mobilise les élus, les citoyens et les partenaires locaux. Bien préparée et célébrée, elle jette les bases solides d'une relation durable et fructueuse entre les deux villes.



Représentants de Sailly-lez-Lannoy et de Semenivka après la signature du serment de jumelage, le 12 janvier 2025.



Pérennisation du jumelage

Malgré ses nombreux avantages, un jumelage peut aussi présenter des difficultés. La charge administrative peut être importante pour les élus et les agents municipaux. De plus, mobiliser la communauté locale peut s'avérer complexe, surtout si les bénéfices du projet ne sont pas clairement expliqués. Un jumelage durable repose sur la capacité des acteurs impliqués à maintenir l'engagement et à renouveler les initiatives au fil du temps. Si le lancement d'un jumelage est une étape importante, la véritable réussite réside aussi dans sa continuité.

La participation active des citoyens joue un rôle important dans la vie d'un jumelage. Les habitants, les écoles, les associations culturelles et les élus doivent être intégrés dès le départ dans les projets. Organiser des activités régulières et diversifiées, comme des ateliers culturels, linguistiques et artistiques qui favorisent un sentiment d'appartenance et une interaction continue entre les deux communautés. Les échanges scolaires, en particulier, sont une excellente façon de pérenniser un jumelage. Les programmes européens comme CERV offrent des opportunités pour financer ces initiatives, permettant aux jeunes de découvrir d'autres cultures et d'établir des amitiés transfrontalières. Les projets peuvent inclure des coopérations dans des domaines variés tels que le développement durable, la santé publique, l'innovation technologique, ou encore l'agriculture.

Pour qu'un jumelage reste vivant, les maires et élus sont responsables de la promotion et la valorisation constante du partenariat. Cependant, comme les responsables politiques changent au fil des élections, il faut prévoir des accords écrits qui incluent des objectifs à court, moyen et long terme, afin d'assurer la continuité des projets au-delà des mandats politiques.

La mise en place d'un comité de jumelage représente une autre mesure efficace. Ce comité, composé de citoyens, de représentants associatifs et d'élus, peut mener des initiatives, proposer de nouvelles idées et garder un lien actif entre les deux villes.

Une communication régulière entre les villes jumelées est essentielle pour suivre l'évolution des projets et planifier de nouvelles actions. Les outils numériques, comme les plateformes de visioconférence ou les réseaux sociaux dédiés au jumelage, facilitent ces échanges et permettent de partager les réussites avec un public plus large. Valoriser les réussites de son jumelage est également un moyen efficace de mobiliser les citoyens. Rendre compte des projets réalisés, partager des témoignages et organiser des événements de célébration, comme des anniversaires de jumelage, aide à maintenir l'intérêt et l'engagement autour de ce partenariat.

En conclusion, il est important d'anticiper et de gérer les éventuels défis qui pourraient survenir. Les différences administratives, les difficultés financières ou les contextes géopolitiques complexes peuvent freiner un jumelage (des conflits ou autres). Dans de tels cas, les villes doivent faire preuve de flexibilité et rechercher des solutions adaptées. Par exemple, en période de crise, les échanges virtuels peuvent remplacer temporairement les visites physiques. L'exemple du jumelage entre Sailly-lez-Lannoy et Semenivka en Ukraine illustre bien cette résilience. Malgré le contexte difficile, les deux villes ont maintenu leur partenariat grâce à des projets à distance.

Maintenant, à vous de jouer !

Ressources

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
(AFCCRE) : afccre.org

CERV – Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs : cervfr.org

Cités Unies France : www.cites-unies-france.org

Cities4Cities : cities4cities.eu

Council of European Municipalities and Regions (CEMR) : ccre-cemr.org

eTwinning : school-education.ec.europa.eu/en/etwinning

Europe Créative : culture.ec.europa.eu/fr/creative-europe

Europe en France : europe-en-france.gouv.fr

Europe en Région Hauts-de-France : europe-en-hautsdefrance.eu

Europe Direct France : france.representation.ec.europa.eu

Fonds de Coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) :
fonjep.org

Fonds Social Européen (FSE) : european-social-fund-plus.ec.europa.eu

Lianes Coopération : www.lianESCOoperation.org

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) : www.ofaj.org

Pays de la Loire Coopération internationale : www.paysdelaloire-cooperation-internationale.org

Sister Cities International : sistercities.org

SO Coopération : www.socooperation.org

Twinning : neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu

Sources

et lectures complémentaires

Afcre. (s. d.). Guide pratique sur les jumelage des communes. Dans [afcre.org](https://afcre.org/sites/default/files/guide-jumelages-basse-def.pdf).
<https://afcre.org/sites/default/files/guide-jumelages-basse-def.pdf>

CCRE. (2007). Twinning for tomorrow's world. Dans www.ccre.eu

Commission européenne. (2017). Manuel de Jumelage. Dans neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu

Defrance, C.&Herrmann, T., 2020, Jumelages, entre coopération, rapprochement et réconciliation

Vion, A., 2003, L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit. Dans Revue française de science politiques.ehne.fr

Dictionnaire Larousse en ligne, définition «jumelage»

Ville de Trappes. (s. d.) A quoi sert le Conseil municipal, quel est son rôle ? Dans trappes.fr
<https://www.trappes.fr/mairie/vie-municipale/conseil-municipal/quoi-sert-le-conseil-municipal-quel-est-son-role?utm>

ACJNE. (s. d.) Comment se jumeler. Dans <https://jumelages-nouvelle-aquitaine.eu/comment-se-jumeler/>

Twinning_(s. d.)
<https://www.twinning.org/fr/>

Agence Technique Départementale de la Haute-Garonne. (s. d.). Haute-Garonne Ingénierie - ATD 31. Dans <https://www.atd31.fr/publications/info-lettre/il-2024/info-lettre-363/vos-questions-nos-reponses-quelle-est-la-procedure-a-suivre-pour-le-jumelage-d-une-commune-avec-une-ville-etrangere.html>

Remerciements

Un grand merci à Lianes Coopération et à Christine Kohut qui nous a accompagné dans la rédaction de ce guide, ainsi qu'à Julie Massez pour ses précieux conseils.

Nous tenons également à remercier les représentants de Sailly-lez-Lannoy, les Saillysiens, et plus particulièrement Alain Denieul et Guillaume Wallaert, qui nous ont fait confiance pour les accompagner dans l'officialisation de leur jumelage avec Semenivka en Ukraine. Merci encore au Comité de Jumelage pour leur accueil chaleureux.



Annexes

**Serment de jumelage entre Sailly-lez-Lannoy et
Semenivka / p26**

**Article de La Voix du Nord sur l'officialisation du
jumelage entre Sailly-lez-Lannoy et Semenivka / p28**

Serment de jumelage entre Sailly-lez-Lannoy et Semenivka - FR

SERMENT DE JUMELAGE

Nous, Natalia Semeniuk et Eric Skyronka,
maires de Semenivka - Ukraine et de Sailly-lez-Lannoy - France

Librement désignés par le suffrage de nos concitoyens,

Certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins réels de nos populations,

Sachant que nos civilisations et nos peuples ont trouvé leur berceau dans nos anciennes "communes" et que l'esprit de liberté s'est d'abord inscrit dans les franchises qu'elles surent conquérir et, plus tard, dans les autonomies locales qu'elles surent forger,

Considérant que l'œuvre de l'histoire doit se poursuivre dans un monde ouvert, mais que ce monde ne sera vraiment harmonieux que dans la mesure où les hommes vivront libres dans des cités libres,

Affirmant notre attachement au respect des droits inviolables et inaliénables de la personne humaine,

Reconnaissant que l'interdépendance croissante de nos sociétés nécessite dans le monde un ordre démocratique international, socle d'une paix durable reposant sur des ensembles tels que l'Union européenne,

Convaincus que les liens qui unissent les communes de notre continent s'inscrivent dans une démarche pertinente pour donner corps à la citoyenneté européenne et pour promouvoir ainsi une Europe à visage humain.

EN CE JOUR, NOUS PRENONS L'ENGAGEMENT SOLENNEL

Dans le respect des relations établies entre nos deux pays et en accord avec le principe de subsidiarité,

De maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos communes afin de dialoguer, d'échanger nos expériences et de mettre en œuvre toute action conjointe susceptible de nous enrichir mutuellement dans tous les domaines relevant de notre compétence,

D'encourager et de soutenir les échanges entre nos concitoyens pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle et une coopération efficace, le sentiment vivant de la fraternité européenne au service d'un destin désormais commun,

D'agir selon les règles de l'hospitalité, dans le respect de nos diversités, dans un climat de confiance et dans un esprit de solidarité,

De garantir à toute personne la possibilité de participer aux échanges entre nos deux communes sans discrimination de quelque nature que ce soit,

De promouvoir, à travers nos échanges et notre coopération, les valeurs universelles que constituent la liberté, la démocratie, l'égalité, et l'Etat de droit,

De conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix, de progrès et de prospérité :

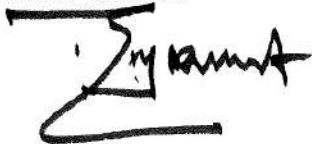
L'UNITE EUROPEENNE.

Fait à Sailly-lez-Lannoy le 12/01/2025

Pour la commune de
SAILLY-LEZ-LANNOY

Pour la communauté de
SEMENIVKA

Eric SKYRONKA



Mme Natalia Semeniuk



Serment de jumelage entre Saily-lez-Lannoy et Semenivka - UA

МИГЛИВА КЛЯТВА

Ми, (прізвище та ім'я) та (прізвище та ім'я),

Мери міст (назва країни) та (назва країни)

Вільно обрані громадянами наших міст,

Певні, що наші дії потрібні нашим громадам,

Знаючи, що наші народи походять від древніх вільних громад, де дух свободи був першим із свобод, який вони пізніше змогли знайти у місцевому самоврядуванні,

Усвідомлюючи, що історія світу повторюється, але цей світ буде гуманним лише тоді, коли чоловіки і жінки вільно житимуть у вільних містах,

Переконані у необхідності дотримання принципу субсидіарності,

Стверджуючи цінність дотримання прав громадян, що є непорушним і незмінним,

Визнаючи, що підсилення національних суверенітетів вимагає міжнародного, глобального демократичного порядку, підґрунтє реального миру,

Переконані, що зв'язки, які з'єднують міста наших континентів, є фундаментом для створення європейського громадянства і таким чином сприяння Європі гуманній

ПРИЙМАЄМО В ЦЕЙ ДЕНЬ СВЯЩЕННУ КЛЯТВУ

Відповідно до встановлених між нашими країнами відносин,

Підтримувати зв'язки між органами влади наших міст, метою яких є сприяння налагодженню діалогу, обмін досвідом, співробітництво у різних галузях наших повноважень,

Заохочувати і підтримувати обміни між громадянами, щоб досягти духу Європейського братання шляхом порозуміння і ефективного співробітництва,

Діяти за законами гостинності, зважаючи на те, що ми різні, в атмосфері довіри і солідарності,

Гарантувати всім громадянам можливість брати участь в обмінах між двома громадами, уникаючи дискримінації в будь-якій формі,

Утверджувати загальні цінності свободи, демократії, рівності, верховенства права через обміни і співпрацю,

Зосереджувати всі наші зусилля, вдаючись до всіх можливих засобів, на досягненні успіху у цій важливій справі для миру, прогресу, процвітання, якою є:

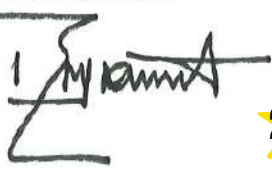
ЄВРОПЕЙСЬКА ЄДНІСТЬ.

Місце Дата

Для муніципалітету
СПЕРМА САЙЛІ-ЛЕЗ-ЛАННОЙ

Для громади

Ерік СКИРОНКА



Пані Наталія Семенюк



Comment Saily-lez-Lannoy s'est jumelée avec une ville ukrainienne

Solidaire avec la commune de Semenivka en Ukraine, la municipalité a signé, hier, une convention de jumelage, qui ouvre la voie à une coopération sur le plan culturel, sportif, social... La délégation ukrainienne, enthousiasmée par sa visite, repartira ce mardi.

PAR FANNY SAINTOT
fsaintot@lavoxdunord.fr

SAILY-LEZ-LANNOY.

Un serment d'amitié, c'est désormais ce qui lie les communes de Saily-lez-Lannoy et de Semenivka, en Ukraine. Hier, une convention a été signée pour officialiser ce jumelage en mairie, devant une salle comble. Ces liens sont nés il y a deux ans et demi, d'abord à travers des échanges en visioconférence. « Avant même que des réfugiés viennent ici, l'idée est vraiment de donner une résonance ici à la voix ukrainienne, explique Bruno Dupré, le président du comité de jumelage. C'est le territoire européen, c'est une guerre sur notre sol. On a pensé que ça avait du sens, au moment où il en avait le plus besoin, de tendre la main et de créer des ponts dans les domaines de la culture, le sport, le social, de la sécurité... On va commencer à travailler sur les coopérations possibles, en procédant étape par étape. »

« À Semenivka, la guerre vient de faire sa quarante et unième victime. »

Une délégation composée de cinq Ukrainiennes (issues notamment du secteur médical, social et de la jeunesse) est en visite depuis vendredi, jusqu'à mardi. Avec au programme la découverte des associations locales, d'entreprises, de fermes, avec aussi une sortie à Lille. « L'ambiance est très familiale, l'accueil est très chaleureux, es-time, émue, la maire de la commune, d'agglomérations de



La convention a été signée, hier matin, en présence du maire Eric Skrymonka, des élus, de la maire de Semenivka, Natalia Semenik, et du député des Français établis à l'étranger, Frédéric Petit. PHOTOS STÉPHANE MORAGNE

Semenivka, Natalia Semenik. Nous sommes impressionnés par les gens qui manifestent autant de soutien en ces heures tellement difficiles. »

À Semenivka, la guerre vient de faire sa quarante et unième victime, même si cette communauté comptant quatorze villages (pour un total d'environ 5 000 habitants), n'est plus située près du front, comme c'était le cas en 2022. La nouvelle de ce nouveau décès, tombée samedi, a suscité beaucoup d'émotion. « On vit dans des conditions d'insécurité permanente, avec des coupures d'électricité, précise Natalia Semenik.

Mais les gens continuent à vivre. C'est très difficile psychologiquement car cela dure depuis longtemps... »

DES CHANTS FOLKLORIQUES

La signature de cette charte, suivie de la cérémonie des vœux, a permis de découvrir des chants folkloriques ukrainiens interprétés par Daria. « Votre peuple a fait preuve d'un courage incroyable depuis plusieurs années que vous subissez l'invasion de la Russie », estime le maire, Eric Skrymonka. Des échanges en Ukraine seront envisagés sur place une fois que la paix, qui semble encore lointaine, sera revenue. ■



« Nous sommes impressionnés par les gens qui manifestent autant de soutien en ces heures tellement difficiles. »

NATALIA SEMENIK, MAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS DE SEMENIVKA

Un travail réalisé par Cécile Bauchet,
Paula Georges, Axelle Gruson et Kanto
Ranaivo, étudiantes à l'Université de Lille.



Sous la direction de Christine Kohut,
Lianes Coopération



En coopération avec la commune de
Sailly-lez-Lannoy (59)

